



## Conseil d'administration du 24 février 2016

# Les représentants du personnel quittent la séance avant les votes sur une nouvelle baisse de budget

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre (*délibération*)
2. Consultations écrites du 26 novembre, du 4 décembre et du 4 janvier
3. Quelques points d'actualité
4. Programme d'activité de l'année 2016 (*délibération*)
5. Stratégie d'implantation territoriale et stratégie immobilière
6. Information sur la préparation du contrat d'objectifs et de performance et sur la préparation du plan d'affaires
7. Convention-cadre avec l'Office national des forêts (*délibération*)
8. Compte financier et compte de bilan 2015 (*délibération*)
9. Budget rectificatif n°1 de l'année 2016 (*délibération*)
10. Compte-rendu du directeur général
11. Questions diverses

La séance a débuté par la lecture de la déclaration liminaire.

Suite à la question posée au président Gaël Perdriau sur sa demande de rendez-vous avec le premier ministre, celui-ci nous a indiqué qu'il avait obtenu un entretien avec les deux directeurs de cabinets des ministères de tutelle. Malheureusement, suite au remaniement ces directeurs de cabinets ont changé et le rendez-vous a été annulé ! G. Perdriau a renouvelé sa demande et est en attente de la réponse.

### Consultations écrites

La CGT pose la question du recours à la consultation écrite par mail. Dans le règlement intérieur du CA, il est indiqué : « Le recours à une procédure exceptionnelle de consultation écrite peut être décidé par le président lorsqu'il est nécessaire que le conseil délibère dans les délais les plus brefs et sans attendre sa prochaine séance ».

La CGT estime que le directeur général et le président ont un recours abusif à cette pratique. Les votes invalidés au CA du 27 novembre n'avaient aucun caractère immédiat et pouvait facilement attendre cette séance du 24 février. Pour preuve, un des votes concernait « la composition de la commission consultative des marchés » et cette commission ne s'est pas réunie avant le 24 février !

La CGT souligne que le recours aux votes par consultation écrite exclut de fait les éventuels débats.

Le DG indique que « certains sujets ne méritent pas que l'on y passe du temps en séance »...

### Points d'actualité

Le directeur général a donné des précisions sur les quelques points d'actualité suivants :

- prix du Cerema : environ 100 propositions,
- lancement de l'appel à projet CARNOT : réponse cet été,
- suite aux entretiens du Cerema, une convention est prête à être signée avec le président du Centre National de la Fonction Publique Territoriale,
- visite du DGITM F. Poupard à Sourdain,
- lancement de la 1ère cartographie des compétences : COMETE,
- préparation par chacune des 11 directions de sa déclinaison locale du projet stratégique : points forts/points faibles, suite à laquelle il y aura à faire des choix...
- lancement d'un chantier délicat et difficile : mutualisation des équipements scientifiques et techniques et choix d'investissement.

Ces points d'actualité ont été suivis d'une présentation qui concernait la « Réhabilitation de chaussée : la notion de chantier furtif ». La qualité de l'intervention, aussi bien dans le contenu que dans la forme, a été soulignée par plusieurs membres du CA.

## Programme d'activité de l'année 2016

Plusieurs membres du CA ont souligné la qualité du document qui détaille les champs d'actions du Cerema et accompagne le projet stratégique.

Les représentants des directions générales précisent que l'exercice a été pour eux moins compliqué cette année grâce à une amélioration de la communication et des propositions du Cerema pour la pré-programmation.

La tutelle trouve que des progrès ont été faits et qu'il est indispensable de mettre en place un reporting (suivi de la situation comptable). Elle souligne que l'administration a tenu ses engagements en accordant 5 % de la SCSP et réaffirme qu'il faut faire appel au Cerema pour l'ingénierie territoriale. Pour la tutelle : « beaucoup de travail reste devant nous mais les premiers pas vont dans le bon sens ».

La CGT indique que pour les agents cet exercice est encore complexe : difficile de se projeter en 2016 (et donc de faire des propositions justes) lorsque l'on est, courant 2015, dans le reste à produire 2014... La CGT alerte la direction sur le reste à produire fin 2015 qui a augmenté par rapport à celui de fin 2014 : de 75 à 80 millions d'euros. Ajoutons à cette programmation le manque de visibilité sur le T9+ local et le tiers qui viendront s'ajouter à ce programme déjà très chargé (programmation sur 16 mois) et qui ne prend pas en compte la baisse des effectifs. De plus, comment les agents doivent-ils gérer les priorités entre pré-programmé/T9+/tiers ?

Le directeur général précise qu'il faudra surveiller l'évolution du reste à produire et qu'il faudra être transparent avec les directions générales pour prioriser les actions afin de pouvoir parallèlement gérer les commandes pour tiers.

**Le programme d'activité a été validé : 12 POUR (dont 2 CFDT/UNSA), 1 ABSTENTION (FO), 2 CONTRE (CGT)**

*Les représentants CGT ont choisi de ne pas valider un programme d'activité élaboré sur 16 mois avec une quantité de pré-programmé et de reste à produire qui augmente (d'environ 5 millions chacun) et l'absence de prise en compte claire de la baisse des effectifs. Elle estime que cette programmation ne laissera pas beaucoup de temps pour s'investir avec les collectivités et craint une surcharge de travail des agents. Il nous semble qu'à travers ce programme d'activité, on demande au Cerema de faire plus avec moins.*

## Stratégie d'implantation territoriale et stratégie immobilière

Présentation du document par le directeur général qui indique qu'une étude d'impact sera lancée à Metz et Bordeaux.

Le directeur Général a la conviction que toutes les décisions ne doivent pas attendre la fin de l'année et qu'il a la volonté d'en prendre dès le printemps sur les sites à fermer (pas sur les sites de Bordeaux et Metz où une étude d'impact a été lancée). Ces décisions seront présentées lors d'un prochain CA, soit fin avril, soit fin juin.

La tutelle souligne l'importance de l'ancrage territorial ; le Cerema doit s'inscrire dans la stratégie du ministère en région. Concernant cette stratégie immobilière, la tutelle attend du DG quelques décisions claires prochainement. Cette stratégie donnera une crédibilité au Cerema. Il est également important de mener une réflexion sur les sites disponibles dans l'agglomération Lyonnaise.

**La CGT informe les membres du CA qu'elle s'opposera à toute fermeture de site et qu'elle sera motrice de toute action et communication locale et/ou nationale vers tous publics pour défendre les implantations.**

## Contrat d'objectifs et de performance et plan d'affaires

Le DG indique que les établissements publics ont l'obligation de se doter d'un Contrat d'Objectifs et de Performance.

Un COP est un contrat pluriannuel approuvé par le conseil d'administration, signé par les ministres de tutelle et les dirigeants de l'établissement dont la réalisation fait l'objet d'un suivi annuel présenté au CA.

Le COP c'est des orientations stratégiques, des objectifs, des indicateurs et le socle du dialogue stratégique entre la tutelle et l'établissement. Le COP s'appuiera sur le projet stratégique du Cerema.

Le plan d'affaires a pour objectif principal d'accroître les ressources propres. Il doit définir des offres lisibles pour les bénéficiaires du Cerema, tirer parti d'une large variété de mode de financements et professionnaliser les activités de développement et de « vente » de services et de produits. Des responsables du développement des relations avec les clients et partenaires seront recrutés au sein du comité de direction de chaque direction technique ou territoriale. Ils joueront un rôle central dans la mise en œuvre du plan d'affaires.

Suite à la question de la CGT, le directeur général explique que les 11 postes de « responsables de développement » seront pris sur les effectifs actuels.

La CGT craint que ces documents n'existent que pour justifier les baisses d'effectifs et de moyens, en cas d'objectifs non atteints.

## Convention-cadre avec l'Office national des forêts

Le projet de convention cadre avec l'office national des forêts a été **validé à l'unanimité : 15 POUR**

## Interruption de séance, faute de Quorum

Avant d'aborder le point 8 (compte financier et compte de bilan 2015) et le point 9 (budget rectificatif n°1 de l'année 2016), les représentants du personnel ont choisi de quitter la séance du CA pour envoyer un message fort aux membres du conseil d'administration. Ces deux points n'ont donc pas pu être abordé faute de quorum et la séance a dû être interrompue.

La CGT a choisi de quitter la séance pour s'opposer à la validation :

- du compte financier et compte de bilan :

La CGT reproche au directeur général de ne pas avoir utilisé la totalité du budget. En effet, le compte financier montre un apport au fonds de roulement en fin d'année 2015 de 345 927 euros. Cet argent aurait pu être utilisé pour recruter davantage (puisque le plafond d'emplois de l'établissement est loin d'être atteint). Il aurait pu être utilisé pour atteindre les moyennes cibles indemnitaire pour toutes les catégories d'agents. Cet argent aurait encore pu être mobilisé pour le fonctionnement, ou l'investissement en matériel scientifique et technique ou immobilier (puisque les dépenses en la matière sont de l'aveu même de la direction très inférieures aux besoins).

La direction envoie ainsi (délibérément ?) le signal que le Cerema arrive, malgré les coupes, à dégager un excédent...

- du budget rectificatif n°1 de 2016 :

La CGT refuse de prendre part à un vote qui doit se prononcer sur une nouvelle réduction d'environ 800 000 € de la subvention de l'État, aggravant encore le budget déjà catastrophique adopté en novembre 2015.

**Dans la continuité des actions locales des agents sur les différents sites du Cerema, la CGT continuera de se mobiliser pour défendre les missions de services publics de l'Établissement, l'intérêt des agents et leurs conditions de travail.**

**Le conseil d'administration est à nouveau convoqué le 9 mars prochain pour aborder les points qui restent à traiter.**